



Relevé de décisions du Conseil d'Administration
Séance du 13 mars 2018
- Paris -

Référence	RD_DIR_CA 2018_03_13
Révision	0
Date d'application	13 mars 2018
Version	1

Pour information :

22 membres présents et 9 membres représentés sur 32 membres en exercice.

Délibérations			Détails des votes	Observations	
➤	Le CA approuve le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017.		unanimité	Publication (site web)	
➤	Le CA approuve le renouvellement de l'adhésion institutionnelle à l'Université Bretagne Loire pour 2018.		unanimité		
➤	Le CA valide les modalités de sélection en master pour l'année universitaire 2018-2019, de la manière décrite ci-après :		unanimité	Communication externe de ces modalités	
		M1 du master de santé publique			M1 du master of public health
Capacités d'accueil	40 places (100 au total pour la mention avec 60 places à l'Université Rennes 1)	32 places			
Calendrier fixant la période d'inscription en master	20 avril au 20 mai 2018	2 février au 2 mars 2018			
Dates de la commission pédagogique d'admission	Entre le 6 et le 14 juin 2018	Entre le 1 ^{er} et le 20 avril 2018			
Modalités de recrutement	<p><u>1^{ère} étape :</u> Vérification administrative des dossiers par le Service Scolarité</p> <p><u>2^{ème} étape :</u> Jury de sélection (vérification des prérequis par une commission pédagogique d'admission)</p>	<p><u>1^{ère} étape :</u> Vérification administrative des dossiers par la Direction des relations internationales</p> <p><u>2^{ème} étape :</u> Jury de sélection (vérification des prérequis par une commission pédagogique d'admission)</p>			

<p>➤ Le CA approuve le compte financier 2017 et arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 312,57 ETPT sous plafond et 36,69 ETPT hors plafond d'emplois Santé ▪ 19,80 ETPT sous plafond et 63,67 ETPT hors plafond d'emplois enseignement supérieur ▪ 59 673 699,38 € d'autorisations d'engagement ▪ 58 303 770,74 € de crédits de paiement ▪ 54 158 358,28 € de recettes ▪ - 4 145 412,46 € de solde budgétaire <p>Le CA arrête les éléments d'exécution comptable suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ - 3 774 680,79 € de variation de trésorerie ▪ - 4 052 239,60 € de résultat patrimonial ▪ - 1 539 286,43 € de capacité d'autofinancement ▪ - 2 483 876,55 € de variation de fonds de roulement <p>Le CA décide d'affecter le résultat déficitaire à hauteur - 4 052 239,60 € en report à nouveau.</p>	<p>25 voix pour 6 abstentions</p>	
<p>➤ Le CA émet un avis favorable au renouvellement du mandat de M. Laurent CHAMBAUD à la direction de l'EHESP.</p>	<p>25 voix pour 1 voix contre 5 abstentions</p>	

N.B : Ce document a valeur informative. Le procès-verbal de ce CA du 13 mars 2018 sera soumis à approbation lors de la prochaine séance.